

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

## Master INGENIERIE NUCLEAIRE

### UAI 0383443L



#### Le master IN en chiffres :

- plus de 872 diplômés formés depuis 2001
- 95% d'insertion professionnelle durable dans l'industrie nucléaire
- 52 semaines en entreprise en 2 années d'études
- 3 parcours de M2 pour répondre aux enjeux de l'industrie nucléaire d'aujourd'hui et de demain

#### Nos engagements :

- organisation d'un forum Entreprises pour vous permettre d'entrer en contact de manière privilégiée avec nos étudiants
- diffusion de vos offres d'emplois auprès de nos alumni
- mise à votre disposition d'une Cvthèque M1 et M2 pour faciliter vos recrutements de collaborateurs



# Comment nous soutenir?

La taxe d'apprentissage sera collectée par l'URSSAF et la MSA via votre DSN en mai 2024.

A partir du 27 mai, connectez-vous à SOLTéA pour flécher votre taxe vers notre formation. Informez-nous également pour que nous puissions nous assurer de votre soutien,

**UAI : 0383443L**

1

Déclaration de vos éléments comptables en avril via votre DSN

2

Prélèvement de votre solde TA en mai par l'URSSAF ou la MSA

3

Connectez-vous à SOLTéA à partir du 27 mai pour flécher votre taxe vers le master IN

4

Informez nous pour assurer la traçabilité du versement et devenir des partenaires privilégiés de notre formation

## Contacts

Laura PARADIS  
06 58 59 62 44

[Laura.paradis@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:Laura.paradis@univ-grenoble-alpes.fr)

Frédéric MAYET  
07 64 55 64 75

[Frederic.mayet@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:Frederic.mayet@univ-grenoble-alpes.fr)